

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 717

16 mars 2015

SOMMAIRE

1G S.à r.l., SPF	34373	GIBBAR	34375
Aboukir Maritime S.A.	34394	"GIG Grundbesitz Immo A S.à r.l.	34377
Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A.	34387	Gotrade	34377
Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l.	34371	Grande Loge de Luxembourg	34376
Agritourinvest S.A.	34371	GSW Investments S.à r.l.	34377
A+I B.E.D. Sàrl	34374	Jolimon Investments S.à r.l.	34387
Andelle SA, SPF	34370	Lorupe SA	34370
ARISTOTE	34372	Lunchtime S.à r.l.	34370
ARISTOTE	34371	Mahogany Investment S.A.	34370
ARISTOTE	34371	Nivaco Holding S.A.	34372
A.S.C. (Luxembourg) S.à.r.l.	34370	Nostra S.A.	34380
Beihold Investments S.à r.l.	34371	Nostra S.A., SPF	34380
beim laange Veit, société à responsabilité limitée	34373	Outlet Site Holdings S.à r.l.	34384
CFL intermodal	34416	Palan S.A.	34394
Clickbus Philippines Holding S.C.Sp.	34416	Point Luxembourg Holding S.à.r.l.	34378
Dragonfly Finance S.à r.l.	34416	Polo Holdings S.à r.l.	34396
Falcon ME S.à r.l.	34387	RED BLUE (France) S.A.	34375
FR Team International S.A.	34376	RM, SCI	34374
Genyz	34391	Scalis S.à r.l.	34374
Getlands S.A.	34376	SII Luxembourg S.A.	34375
Gewerkschaftsheim - Maison du Peuple ..	34375	Thebes Investments 2 S.à r.l.	34374
GGI Lux S.à r.l.	34377	UK Regional Portfolio Holdings S.à r.l. ...	34373
GHEM S.C.A. SICAV-FIS	34376	Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l.	34373
		Vastgoed S.A.	34372
		Verde Vivo S.à r.l.	34372

Lorupe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 116.961.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024429/10.

(150027787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Lunchtime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Itzig, 4, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 87.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015024430/10.

(150027541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Andelle SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.208.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANDELLE SA, SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2015024757/11.

(150028739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

A.S.C. (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.385.

Les comptes annuels au 31/10/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015024714/11.

(150028609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Mahogany Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 184.625.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 décembre 2014 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024457/12.

(150027258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

ARISTOTE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 29.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024711/10.

(150028214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

ARISTOTE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 29.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024712/10.

(150028215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Agritourinvest S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 58.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024743/11.

(150028537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Beihold Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Beihold Investments S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015024782/11.

(150028578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2343 Luxembourg, 131, rue des Pommiers.
R.C.S. Luxembourg B 102.768.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agence Générale d'Assurances R. STELMES & FILS S.à r.l

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015024721/12.

(150029032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Nivaco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 26.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022930/9.

(150026778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

ARISTOTE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024706/10.

(150028209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Verde Vivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.617.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Février 2015.

Verde Vivo S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Manager

Référence de publication: 2015024678/14.

(150027828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Vastgoed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015

L'assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Didier Girard.

L'assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire en appelant Monsieur Claude FONTANA, ayant son adresse professionnelle au 76-78, Grand-Rue L-1660 Luxembourg jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

L'assemblée a nommé un commissaire aux comptes en remplacement de FIDUGEC Sàrl.

L'assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes en appelant ECI Experts et Conseils Indépendants Sàrl, ayant son siège social au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

L'assemblée a accepté le transfert du siège social de la société au 76-78, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2015024676/20.

(150027279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

beim laange Veit, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 39, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 101.776.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022230/10.

(150026318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

1G S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: USD 42.938,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.901.

- Monsieur Donald Peter GRABER, Associé Unique, réside désormais à Old School House, Church Westcote, Chipping Norton, Oxfordshire, OX7 6SH, England

Luxembourg, le 22/01/2015.

Certifié sincère et conforme

Pour 1G SARL S.à r.l.

Référence de publication: 2015022219/13.

(150025073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 77.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.088.

Par résolutions signées en date du 3 février 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Soufia El Mounadi, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie D, avec effet au 30 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Augusto Bessi, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie D, avec effet au 30 janvier 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015022170/15.

(150025504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

UK Regional Portfolio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.947.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 décembre 2014, le gérant Monsieur Luke Hamill a été remplacé par Monsieur Peter Dickinson, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015022172/16.

(150025024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

RM, SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg E 4.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015023057/9.
(150026423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Scalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2B, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015023068/9.
(150026664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

A+I B.E.D. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 148.519.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 10/02/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015022237/13.

(150026698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Thebes Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 183.096.

Conformément à un contrat de transfert d'actions daté du 4 février 2015, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par CYPRESS CAPITAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.300, dont le capital social est fixé à EUR 12,500.00, à MONTAGU & PARK CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.673.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Pursuant to a share purchase agreement dated February 4, 2015, five hundred (500) shares of the Company, issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from CYPRESS CAPITAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 144.300, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500.00, to MONTAGU & PARK CAPITAL S.A., a public limited company having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 131.673.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022164/23.

(150025264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

GIBBAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.697.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024277/9.

(150027287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Gewerkschaftsheim - Maison du Peuple, Société Coopérative.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 8.792.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON DU PEUPLE

Référence de publication: 2015024257/11.

(150027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

RED BLUE (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.183.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 17 décembre 2014 à 11h30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Election de Monsieur Matthijs BOGERS en tant que président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

RED BLUE (FRANCE) S.A.

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2015023048/16.

(150025990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

SII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 144.591.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 16 septembre 2014:

1. L'Assemblée confirme le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Chevée.

2. L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la société:

Fiscalité Comptabilité Gestion S.à r.l. en abrégé FISCOGES Sarl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B61071.

L'Assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet:

FISCOGES S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015023096/18.

(150026956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

FR Team International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industriel.
R.C.S. Luxembourg B 160.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024247/10.

(150027582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Grande Loge de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg F 1.401.

Suivant décision de l'assemblée générale du 27.05.2014, l'art. 7 des statuts de l'association a été modifié comme suit:

Art. 7. La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée par l'assemblée générale sans qu'elle puisse être supérieure à mille euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2015024262/13.

(150027517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Getlands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 février 2015

L'Assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano GIUFFRA.

L'Assemblée a nommé:

Monsieur André PUTZ, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018.

L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur délégué Monsieur Stefano GIUFFRA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2015024273/15.

(150027348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

GHEM S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 179.700.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juillet 2014

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2015, Grant Thornton Lux Audit, R.C.S. Luxembourg B43298, ayant son siège à L-8308 Capellen, 89A Pafebruch, a été renommé réviseur d'entreprises agréée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GHEM SICAV-FIS

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015024276/16.

(150027344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Gotrade, Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, rue Windhof.
R.C.S. Luxembourg B 107.487.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024292/9.

(150027465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

GSW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.547.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015024298/11.

(150027784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

GGI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.392,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024274/11.

(150027886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

"GIG Grundbesitz Immo A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.389.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 11 février 2015

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

4. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Frankfurt-am-Main (Allemagne) le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que le siège social des associées GIG Grundbesitz Beteiligungs S.à r.l. et GIG Grundbesitz Immobilien S.à r.l. se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour GIG Grundbesitz Immo A S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024282/23.

(150027934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Point Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.065.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second of December,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,

is held

a extraordinary general meeting of the sole shareholder of Point Luxembourg Holding S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B104065, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 71 of 26 January 2005.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 942 of 12 April 2014.

The meeting was opened at 1.45 p.m., with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, who appointed as secretary Mr Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains,

The meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator’s remuneration.
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Electronic Transactions Group Limited, a company incorporated under the Laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, and register with the Jersey Financial Services Commission under number 88679 (the “Liquidator”).

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is closed at 1.55 p.m..

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Point Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social à 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104065, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 26 janvier 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942 du 12 avril 2014.

L'assemblée est ouverte à 1.45 p.m. heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Chris Oberhag, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par la partie comparante seront également annexées au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Electronic Transactions Group Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 88679 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.55 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022979/131.

(150025848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Nostra S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Nostra S.A., SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.035.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «NOSTRA S.A., SPF» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 134.035, constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2973 du 21 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 4 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic KELTERBAUM, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent dix mille euros (EUR 24.410.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) à vingt-sept millions cinq cent dix mille euros (EUR 27.510.000,-) par la conversion de deux mille quatre cent quarante et une (2.441) obligations convertibles (nominal EUR 24.410.000,- 19.12.2007-31.12.2027 0%) en deux cent quarante-quatre mille cent (244.100) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, au taux de conversion d'une obligation pour cent (100) actions.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à vingt-sept millions cinq cent dix mille euros (EUR 27.510.000,-) divisé en deux cent soixante-quinze mille cent actions (275.100) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

3. Modification de l'article 6 des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

4. Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI,

5. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de NOSTRA S.A.»,

6. Modification de l'article 3 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

7. Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre millions quatre cent dix mille euros (EUR 24.410.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) à vingt-sept millions cinq cent dix mille euros (EUR 27.510.000,-) par la création et l'émission de deux cent quarante-quatre mille cent (244.100) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et par la conversion de deux mille quatre cent quarante et une (2.441) obligations convertibles (nominal EUR 24.410.000,- 19.12.2007-31.12.2027 0%) portant les numéros 1 à 2.441, au taux de conversion d'une obligation pour cent (100) actions.

Souscription - Libération

Les deux cent quarante-quatre mille cent (244.100) actions nouvelles sont souscrites par la société «WAVECREST INTERNATIONAL LIMITED» ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital de deux mille quatre cent quarante et une (2.441) obligations convertibles (nominal EUR 24.410.000,- 19.12.2007-31.12.2027 0%) portant les numéros 1 à 2.441 et émises par la Société, en date du 19 décembre 2007, dans le cadre d'un emprunt obligataire convertible.

Le prêt apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé, MAZARS, signé le 28/03/2008 par Monsieur Philippe SLENDZAK, lequel rapport établi conformément aux articles 26-2 et 32-4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Acquisition dans les 2 ans qui suivent la constitution d'éléments d'actif appartenant à un fondateur

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des éléments d'actif acquis à un fondateur ne correspond pas au moins à la contre-valeur.

Apport en cas de conversion de l'emprunt obligataire convertible

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Une copie du prêt rapport, après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte.

Tous pouvoirs sont conférés aux membres actuels du conseil d'administration de la société pour procéder aux éventuelles écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente notamment, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à vingt-sept millions cinq cent dix mille euros (EUR 27.510.000,-) divisé en deux cent soixante-quinze mille cent actions (275.100) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier de l'article 6 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1^{er}, l'article 3 et l'article 19 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de NOSTRA S.A.»

Art. 3. «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

Art. 19. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, L. KELTERBAUM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 janvier 2015. Relation: EAC/2015/263. Reçu soixante-quinze (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015022933/192.

(150026580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.521,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

In the year two thousand and fifteen, the thirteenth day of January.

The undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.113,

represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Outlet Site Holdings S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.117 (the Company), incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 30, 2013, published in the Mémorial C number 1918 of August 8, 2013 and whose articles of association have been amended by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 27, 2014, not yet published in the Mémorial C, and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

Article 8.1 of the articles of association of the Company is amended and will have henceforth the following wording:

" Art. 8. Board of Managers.

8.1 Appointment of managers

The Company shall be managed by one or more managers (individually a Manager, collectively the Managers). The Managers need not be shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the board of Managers (the Board) consisting of A Managers and of B Managers unless agreed otherwise by the shareholders. Each Manager shall be permitted to appoint another Manager as his or her proxy.

The Shareholder(s) shall appoint five (5) A Managers chosen amongst a list of candidates to the Board from which three (3) persons shall be designated as SPG Managers and a list of candidates to the Board from which two (2) persons shall be designated as MGE Managers. Should any SPG Manager be removed, the Shareholder(s) shall procure that a general meeting of the Shareholder(s) is convened for the purpose of removing such SPG Manager and shall vote in favour of such removal in accordance with the Articles. In such event the Shareholder(s) shall at the same general meeting elect a new SPG Manager from a list of candidates proposed to the Shareholder(s). Should any MGE Manager be removed, the Shareholder(s) shall procure that a general meeting of the Shareholder(s) is convened for the purpose of removing such MGE Manager and shall vote in favour of such removal in accordance with the Articles. In such event the Shareholder(s) shall at the same general meeting elect a new MGE Manager from a list of candidates proposed to the Shareholder(s). The B Managers shall be appointed by the Shareholder(s) and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s)."

Third resolution

The following person is appointed as B Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Robert Hessing, born on August 14, 1966 in Apeldoorn (The Netherlands), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Further to the appointment of Mr. Robert Hessing, pre-named, as B Manager of the Company, the composition of the board of managers is as follows:

A Managers:

- Mr. Brian McDade
- Mr. Emmanuel Cronier
- Mr. Stanley Shashoua
- Mr. Mark Epstein
- Mr. Simon John Johnston

B Managers:

- Mr. Joé Greis
- Mr. David Catala
- Mr. Hugo Froment
- Mr. Ludovic Trogliero
- Mr. Robert Hessing
- Ms. Miroslava Jassova

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois du janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration attachée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Outlet Site Holdings S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117 (la Société), constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 mai 2013, publié au Mémorial C n° 1918 du 8 août 2013 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 octobre 2014, en cours d'enregistrement au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'assemblée, l'assemblée renonce aux convocations d'usage, l'associée se considère valablement convoquée et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'article 8.1 des statuts de la Société se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 Nomination des Gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement un Gérant, et collectivement, les Gérants). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé de Gérants de classe A et de Gérants de classe B, sauf s'il en a été convenu autrement par les associés. Chaque Gérant est autorisé à nommer un autre Gérant comme mandataire.

Les Associés nommeront cinq (5) Gérants de classe A parmi une liste de candidats proposés par le Conseil, parmi lesquels trois (3) personnes seront désignées en tant que Gérants SPG et parmi une liste de candidats proposés par le Conseil parmi lesquels deux (2) personnes seront désignées en tant que Gérants MGE. Aux fins de révocation d'un Gérant SPG, les Associés devront faire en sorte qu'une assemblée générale des associés soit convoquée aux fins de révoquer le Gérant SPG en question et voter en faveur d'une telle révocation conformément aux Statuts. Dans tel cas, les Associés éliront lors de cette même assemblée générale un nouveau Gérant SPG à partir d'une liste de candidats proposés aux Associés. Aux fins de révocation d'un Gérant MGE, les Associés devront faire en sorte qu'une assemblée générale des associés soit convoquée aux fins de révoquer le Gérant MGE en question et voter en faveur d'une telle révocation conformément aux Statuts. Dans tel cas, les Associés éliront lors de cette même assemblée générale un nouveau Gérant MGE à partir d'une liste de candidats proposés aux Associés. Les gérants de classe B sont nommés par les Associés et sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés.»

Troisième résolution

La personne suivante est nommée comme Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Hessing, né le 14 août 1966 à Apeldoorn (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Suite à la nomination de Monsieur Robert Hessing, prénommé, comme Gérant de classe B, la composition du conseil de gérance est comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Brian McDade
- Monsieur Emmanuel Cronier
- Monsieur Stanley Shashoua
- Monsieur Mark Espstein
- Monsieur Simon John Johnston

Gérants de classe B:

- Monsieur Joé Greis
- Monsieur David Catala
- Monsieur Hugo Froment
- Monsieur Ludovic Trogliero
- Monsieur Robert Hessing
- Madame Miroslava Jassova

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 janvier 2015. Relation GAC/2015/477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015022941/154.

(150026953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Falcon ME S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024227/10.

(150027353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Jolimon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015025133/11.

(150028200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.235.

In the year two thousand and fourteen on the eleventh of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of resolutions taken by the board of directors (the "Board of Directors") of Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A. on 5 December 2014, copy of which resolutions, after having been signed in various forms by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to this document for the purposes of registration.

Who declared and required the notary to record that:

I. - Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., is a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.235 (the "Company"). The Company was duly incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 July 2013, published in the Mémorial C on 24 September 2013 under number 2345. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 28 April 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C on 5 August 2014 under number 2063.

II. - According to article 6.1 of the Articles, the corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred and ninety-one thousand three hundred and sixty Swedish Kronor and forty-two Öre (SEK 1,191,360.42) divided into twenty-eight million (28,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), forty-five million five hundred and sixty-eight thousand and twenty-one (45,568,021) ordinary redeemable shares (the "Ordinary Redeemable Shares") and forty-five million five hundred and sixty-eight thousand and twenty-one (45,568,021) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each.

III. - According to article 10 of the Articles, the Company has an authorised share capital of ten million two hundred and seventy-four thousand four hundred Swedish Kronor (SEK 10,274,400) divided into twenty-eight million (28,000,000) Ordinary Shares, four hundred and ninety-nine million seven hundred and twenty thousand (499,720,000) Ordinary Redeemable Shares and four hundred and ninety-nine million seven hundred and twenty thousand (499,720,000) MRPS, each having a nominal value of one Öre (SEK 0,01).

The Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period of five (5) years as from 31 July 2013 for any authorised shares which have not yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board of Directors is authorised to issue the MRPS in different classes to be determined at its sole discretion.

The Board of Directors is authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription of shares and it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase of the capital upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to the shareholders in lieu of dividends.

The Board of Directors is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the Board of Directors.

Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Law, the Board of Directors is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five (5) years.

IV. - Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided on 5 December 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred and fifty thousand eight hundred and twenty-five Swedish Kronor and seventy-eight Öre (SEK 550,825.78) so as to raise it from its present amount of one million one hundred and ninety-one thousand three hundred and sixty Swedish Kronor and forty-two Öre (SEK 1,191,360.42) to one million seven hundred and forty-two thousand one hundred and eighty-six Swedish Kronor and twenty Öre (SEK 1,742,186.20) by the creation and the issue of twenty-seven million five hundred and forty-one thousand two hundred and eighty-nine (27,541,289) Ordinary Redeemable Shares having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each and twenty-seven million five hundred and forty-one thousand two hundred and eighty-nine (27,541,289) MRPS having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each together with a share premium of ninety-eight Öre (SEK 0.98) on each MRPS (the "MRPS Share Premium").

The Board of Directors resolved to accept the subscription of the Ordinary Redeemable Shares and MRPS as follows:

Name and Address of the Subscribers	Shares Subscribed	Total Subscription Price
Access Capital Fund V LP Growth Buy-Out Europe with registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL Guernsey	10,713,183 MRPS	SEK 10,606,051.17
Access Capital Partners S.A. on behalf of Access Capital Fund V FCPR Growth Buy-Out Europe with registered office at 121 Avenue des Champs- Elysées, 75008 Paris, France	1,371,752 MRPS	SEK 1,358,034.48
Access Capital Partners S.A. on behalf of Allocation PE Europe III FCPR with registered office at 121 Avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, France	2,820,785 MRPS	SEK 2,792,577.15
Access Capital Partners S.A. on behalf of Neulize Vie PC A1 FCPR with registered office at 121 Avenue des Champs- Elysées, 75008 Paris, France	2,009,324 MRPS	SEK 1,989,230.76
Coeli Private Equity 2012 AB with registered office at Box 3317, 103 66 Stockholm, Sweden	4,830,111 MRPS	SEK 4,781,809.89
Ulla Wegenius residing at Tysta Gatan 14, 115 20 Stockholm, Sweden	5,796,134 MRPS	SEK 5,738,172.66
Adelis Holding I AB with registered office at Biblioteksgatan 9, 111 46 Stockholm, Sweden	27,541,289 Ordinary Redeemable Shares	SEK 275,412.89
TOTAL	27,541,289 Ordinary Redeemable Shares 27,541,289 MRPS	SEK 27,541,289

Such Ordinary Redeemable Shares and MRPS are paid up by way of a contribution in cash for a total amount of twenty-seven million five hundred and forty-one thousand two hundred and eighty-nine Swedish Kronor (SEK 27,541,289) out of which:

(i) five hundred and fifty thousand eight hundred and twenty-five Swedish Kronor and seventy-eight Öre (SEK 550,825.78) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and

(ii) twenty-six million nine hundred and ninety thousand four hundred and sixty-three Swedish Kronor and twenty-two Öre (SEK 26,990,463.22) shall be allocated to the MRPS Share Premium Account of the Company.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the Company.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6.1 of the Articles of the Company will now read as follows:

“ 6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one million seven hundred and forty-two thousand one hundred and eighty-six Swedish Kronor and twenty Öre (SEK 1,742,186.20) divided into twenty-eight million (28,000,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), seventy-three million one hundred and nine thousand three hundred and ten (73,109,310) ordinary redeemable shares (the “Ordinary Redeemable Shares”) and seventy-three million one hundred and nine thousand three hundred and ten (73,109,310) mandatory redeemable preferred shares (the “MPRS”) having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le onze décembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de résolutions prises par le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») d'Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A. le 5 décembre 2014, copie de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. - Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., est une société anonyme organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 127 rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.235 (la “Société”). La Société a été dûment constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C le 24 septembre 2013 sous le numéro 2345. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 28 avril 2014 suivant acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C du 5 août 2014 sous le numéro 2063.

II. - Aux termes de l'article 6.1 des Statuts, le capital social de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante Couronnes suédoises et quarante-deux centimes (1.191.360,42 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'actions ordinaires (les “Actions Ordinaires”), quarante-cinq millions cinq cent soixante-huit mille et vingt et une (45.568.021) actions ordinaires rachetables (les “Actions Ordinaires Rachetables”) et quarante-cinq millions cinq cent soixante-huit mille et vingt et une (45.568.021) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les “APOR”), ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune.

III. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société a un capital autorisé de dix millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cents Couronnes suédoises (10.274.400 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'Actions Ordinaires, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) Actions Ordinaires Rachetables et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) APOR, ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et instruit à rendre effective l'augmentation de capital, en tout ou partie, de temps à autre, au cours d'une période de cinq (5) années à partir du 31 juillet 2013 pour toutes les actions autorisées, n'ayant pas encore été souscrites; le Conseil d'Administration doit décider d'émettre des actions représentant ladite augmentation totale ou partielle du capital social et doit accepter les souscriptions pour de telles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des APOR de différentes catégories qui seront déterminées à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration est autorisé et instruit à déterminer les conditions relatives à la souscription des actions et pourra de temps à autre prendre la décision d'effectuer une augmentation totale ou partielle du capital social suite à la conversion du profit net de la Société en capital social et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu des dividendes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des obligations convertibles ou tout autre instrument ou obligation équivalent avec droit de souscription ou d'émettre tout instrument financier de dette convertible en actions selon les conditions qui seront définies par le Conseil d'Administration.

A chaque fois que le Conseil d'Administration agit pour rendre effective l'augmentation du capital, telle qu'autorisée, l'article 6 des Statuts devra être modifié de manière à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil d'Administration

devra prendre ou autoriser toute personne à prendre les mesures nécessaires à l'exécution et la publication de telle modification.

Concernant l'autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi, le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la même période de cinq (5) ans.

IV. - Conformément à cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé le 5 décembre 2014, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante mille huit cent vingt-cinq Couronnes suédoises et soixante-dix-huit centimes (550.825,78 SEK) pour le porter de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante Couronnes suédoises et quarante-deux centimes (1.191.360,42 SEK) à un million sept cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-six Couronnes suédoises et vingt centimes (1.742.186,20 SEK) par la création et l'émission de vingt-sept millions cinq cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-neuf (27.541.289) Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune et vingt-sept millions cinq cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-neuf (27.541.289) APOR ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-huit centimes de Couronne suédoise (0,98 SEK) sur chaque APOR (la «Prime d'Emission d'APOR»).

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la souscription des Actions Ordinaires Rachetables et des APOR comme suit:

Nom et Adresse des Souscripteurs	Actions souscrites	Prix de souscription total
Access Capital Fund V LP Growth Buy-Out Europe avec siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL Guernsey	10.713.183 APOR	10.606.051,17 SEK
Access Capital Partners S.A. pour compte de Access Capital Fund V FCPR Growth Buy-Out Europe avec siège social au 121 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France	1.371.752 APOR	1.358.034,48 SEK
Access Capital Partners S.A. pour compte de Allocation PE Europe III FCPR avec siège social au 121 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France	2.820.785 APOR	2.792.577,15 SEK
Access Capital Partners S.A. pour compte de Neuflyze Vie PC A1 FCPR avec siège social au 121 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France	2.009.324 APOR	1.989.230,76 SEK
Coeli Private Equity 2012 AB avec siège social au Box 3317, 103 66 Stockholm, Suède	4.830.111 APOR	4.781.809,89 SEK
Ulla Wegenius demeurant à Tysta Gatan 14, 115 20 Stockholm, Suède	5.796.134 APOR	5.738.172,66 SEK
Adelis Holding I AB avec siège social au 9, Biblioteksgatan, 111 46 Stockholm, Suède	27.541.289 Actions Ordinaires Rachetables	275.412,89 SEK
TOTAL	27.541.289 Actions Ordinaires Rachetables 27.541.289 APOR	27.541.289 SEK

Ces Actions Ordinaires Rachetables et ces APOR ont été libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-sept millions cinq cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-neuf (27.541.289 SEK) dont:

(i) cinq cent cinquante mille huit cent vingt-cinq Couronnes suédoises et soixante-dix-huit centimes (550.825,78 SEK) sont alloués au capital social de la Société; et

(ii) vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-trois Couronnes suédoises et vingt-deux centimes (26.990.463,22 SEK) sont alloués à la Prime d'Emission d'APOR de la Société.

La preuve du paiement susmentionné a été rapportée à la Société.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-six Couronnes suédoises et vingt centimes (1.742.186,20 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), soixante-treize millions cent neuf mille trois cent dix (73.109.310) actions ordinaires rachetables (les "Actions Ordinaires Rachetables") et soixante-treize millions cent neuf mille trois cent dix (73.109.310) actions préférentielles

obligatoirement rachetables (les "APOR"), ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015022243/219.

(150026218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Genyz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 194.337.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am fünften Tag des Monats Februar.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft belgischen Rechts AMBALL, mit Sitz in B-4780 Sankt Vith, Aachener Straße 5, eingetragen bei der "Banque Carrefour des Entreprises" unter der Nummer 0431.060.971, rechtsgültig vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Patrick MEURER, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Aachener Straße 5, und Frau Marianne MEURER-PIP, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Aachener Straße 5, hier vertreten durch Herrn Patrick MEURER, vorbenannt, kraft der unter Privatschrift erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welcher Komparsent, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen der vorbenannten Partei, sowie allen Personen, die in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung, sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung «GENYZ».

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind/ist:

- Jegliche Aktivitäten welche im Einklang mit den jeweils aktuell gültigen Bestimmungen des Gesetzes über das Niederlassungsrecht sind und insbesondere aber nicht ausschließlich der Betrieb einer PR-, Werbe-, und Marketingagentur inkl. Beratung, Entwicklung, Planung, Koordination,

- Umsetzung und Kontrolle von Konzepten zur erfolgreichen Einführung neuer oder bestehender Marken und Produkte durch Strategien zur Unterstützung der Kundengewinnung und Kundenerhaltung mittels sämtlichen tragfähigen Maßnahmen im Sinne einer Full-Service Agentur, sowie der Betrieb als Markenagentur mit den Geschäftsfeldern Markenentwicklung, Markenhandel, Markenanalyse sowie deren Positionierung und Profilentwicklung.

- Das Erbringen jeglicher kommerzieller Dienstleistungen und insbesondere aber nicht ausschließlich die Handelsvermittlung im Bereich Graphik, Siebdruck, die Beschriftung von Fahrzeugen und die Entwicklung von Lichtwerbeanlagen;

- Die Förderung, die Organisation und die Durchführung von allen Arten von Veranstaltungen, sportlichen, kulturellen, künstlerischen, oder gewerblichen/kommerziellen Ereignissen, sowie jegliche damit in Verbindung stehende Beratungs-, Organisations- und Verwaltungsleistung;

- Jegliche Dienstleistungen im Bereich Sponsoring und insbesondere die Analyse, Vermittlung, Verwaltung und Einsatz von Werbeflächen und Sponsoring Etats;

- Die Entwicklung, Verwirklichung, Gestaltung und Aktualisierung, die Ausstellung und Verbreitung, die Kommerzialisierung und die Nutzung von numerischen und interaktiven Kommunikationsmedien, Datenbanken jeglicher Art, die Ausarbeitung und das Anbieten von Lösungen für den elektronischen Handel und audiovisuellen Produktionen, sowie jegliche damit in Verbindung stehenden Vermietungs- und Verkaufsdienstleistungen; des Weiteren Gutachten, Illustration, Bild-, Video-, Ton- und elektronischen Daten, Druck, Event Marketing, nationale und internationale Messen und Ausstellungen, Internetauftritte, e-shopping, e-communication und ebusiness ohne dass diese Auflistung erschöpfend wäre.

Die Gesellschaft hat außerdem zum Gegenstand den Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von eigenen Immobilien oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Die Gesellschaft hat außerdem zum Gegenstand den Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von eigenen Immobilien oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern.

Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind, oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), eingeteilt in einhundert Anteile (100) von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr angenommen wurden.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie abgeändert, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter im Rahmen von Generalversammlungen zu vereinen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viel Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung, aufgrund einer Sondervollmacht, vertreten lassen.

Ein Beschluss wird nur dann gültig getroffen, wenn er von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief einberufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, unabhängig vom Anteil des vertretenen Kapitals.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter, bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet und im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die Unterschrift des/der Geschäftsführer, gemäß den Unterschriftsvollmachten und Befugnissen die durch den alleinigen Gesellschafter, bzw. falls zutreffend, durch die Generalversammlung der Gesellschafter, festgelegt wurden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Die Gesellschafter entscheiden über die Verwendung des Nettogewinns.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter, beziehungsweise die Gesellschafterversammlung, legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar durch die Gesellschaft AMBALL, vorbenannt, eingezahlt.

Die Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) steht der Gesellschaft daher von diesem Moment an zur Verfügung. Der Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar sie darüber in Kenntnis gesetzt hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der erforderlichen behördlichen Genehmigungen, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

a) zur Geschäftsführerin der Gesellschaft, für eine unbestimmte Dauer, wird ernannt:

Frau Kimberly MEURER, Marketingberaterin, geboren am 12. August 1992 in Sankt Vith (B), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Hauptstraße 36.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

c) Die Gesellschaft wird unter allen Umständen vertreten und verpflichtet durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument durch die dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: P. MEURER, M. MEURER-PIP, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 06 février 2015. Relation: DAC/2015/2160. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 09. Februar 2015.

Référence de publication: 2015021754/165.

(150025837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.126.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 décembre 2014 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024002/12.

(150027375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Palan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 81.424.

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PALAN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 81.424, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2001 publié au Mémorial C n°949 du 2 novembre 2001, qui a fait l'objet d'un rectificatif suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 12 septembre 2002 publié au Mémorial C n°1604 du 8 novembre 2002.

La séance est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 249.000.- EUR pour le porter de son montant actuel de 310.000.- EUR au montant de 559.000.-EUR, sans création de nouvelles actions, par un apport autre qu'en numéraire pour un montant total de 249.000.- EUR

2. Souscription par l'actionnaire Patrizio DEI TOS et libération par un apport autre qu'en numéraire.

3. Réduction subséquente du capital social souscrit de la Société d'un montant de 528.000.-EUR pour l'amener de son montant de 559.000.-EUR au montant de 31.000,00.-EUR par absorption de l'intégralité des pertes reportées telles qu'indiquées dans le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2014 et réduction de la valeur nominale des actions existantes de 100.-EUR à 10.-EUR et affectation de la somme de 573,66.-EUR à une réserve libre.

4. Constat que le capital autorisé de la Société est devenu sans objet, la durée d'autorisation ayant expiré et décision de supprimer les passages y relatifs dans l'article 3 des statuts.

5. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 249.000.-EUR pour le porter de son montant actuel de 310.000.- EUR au montant de 559.000.- EUR, sans création de nouvelles actions, par un apport autre qu'en numéraire pour un montant de 249.000.- EUR.

Deuxième résolution

La souscription et la libération intégrale est faite par l'actionnaire de la Société, Monsieur Patrizio DEI TOS, demeurant Via del Bersagliere, 30/A, Vittorio Veneto (Italie) par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport d'une partie de la créance qu'il détient sur la Société pour une valeur d'apport de 249.000.- EUR.

La réalité et la valeur de l'apport résultent d'un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par Fidewa - Clar S.A., avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, rapport établi conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales en date du 2 février 2015, qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 249.000,00 ne correspond pas au moins à l'augmentation de la valeur nominale des 3.100 actions existantes de la société PALAN S.A.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de PALAN S.A. en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Assemblée décide d'accepter l'apport en nature par le souscripteur au moyen de l'apport en nature décrit ci-avant.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide ensuite de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 528.000.-EUR pour l'amener du montant de 559.000.-EUR au montant de 31.000,00.-EUR par absorption de l'intégralité des pertes reportées telles qu'indiquées dans le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2014 et de réduire la valeur nominale des actions existantes de 100.-EUR à 10.-EUR.

Elle décide également d'affecter la somme dépassant le montant des pertes reportées de 573,66.- EUR à une réserve libre.

Troisième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital autorisé de la Société tel qu'indiqué à l'article 3 des statuts est désormais dépourvu d'objet, la durée d'autorisation ayant expiré. En conséquence, l'assemblée générale décide de supprimer les passages relatifs au capital autorisé à l'article 3 des statuts.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé par la loi.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 2.100.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: GOEBEL, PRALONG, DI GIOVANNI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/02/2015. Relation: EAC/2015/3215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/02/2015.

Référence de publication: 2015022985/95.

(150026826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Polo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.379.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third of December;

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

COLUMN HOLDINGS LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey under registered number 56133 and having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL;

here represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of Polo Holdings S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.180379 and incorporated following a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 12 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2765 on 6 October 2013 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To restate the share capital of the Company and create in this respect nine (9) different classes of shares representing the share capital of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), namely the "Class A Shares", "Class B Shares", "Class C Shares", "Class D Shares", "Class E Shares", "Class F Shares", "Class G Shares", "Class H Shares" and "Class I Shares", to provide for the specific rights attached to the "Class A Shares", "Class B Shares", "Class C Shares", "Class D Shares", "Class E Shares", "Class F Shares", "Class G Shares", "Class H Shares" and "Class I Shares" in case of distribution and in case of liquidation and to provide that the shareholders of the Company shall be entitled to create additional class(es) of shares within the share capital of the Company.

2. To convert all the existing shares into an equivalent number of Class F Shares.

3. To restate the articles of incorporation of the Company in order, in particular, to reflect the above resolutions, but without amendment of the object of the Company.

4. To increase the share capital by an amount of two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-five euro (EUR 2,987,565.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of three million sixty-five euro (EUR 3,000,065.-) by the creation and the issue of one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class A Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class B Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class C Shares,

one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class D Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class E Shares, one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred forty (1,987,540) Class F Shares, ten (10) Class G Shares, ten (10) Class H Shares and ten (10) Class I Shares to be fully paid up.

5. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

6. To amend article 5, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved (i) that the share capital of the Company is represented by nine (9) different classes of shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1,-), namely the “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares” and “Class I Shares”, (ii) that the same rights are attached to all the classes of shares except that the allocation and order of priority for the payment of the proceeds that the Company receives in relation to any underlying investment that it makes shall be different for the holders of the different classes of shares, as this appears in article 5 of the articles of incorporation of the Company as restated through the third resolution below and (iii) that the shareholders of the Company are entitled to create additional class(es) of shares within the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares that it holds into twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the restatement of the articles of incorporation of the Company in order, in particular, to reflect the above resolutions, but without amendment of the object of the Company. They shall forthwith read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Polo Holdings S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

2.4. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is to hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4. The Company may also act as statutory manager and/or general partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

3.5. An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign

companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by zero (0) Class A Shares, zero (0) Class B Shares, zero (0) Class C Shares, zero (0) Class D Shares, zero (0) Class E Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, zero (0) Class G Shares, zero (0) Class H Shares and zero (0) Class I Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Any reference made herein to a «share» or to «shares» shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a «shareholder» or to «shareholders».

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

The shareholders may create additional class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles. Each class of shares will have the rights as described in these Articles from time to time.

5.2. Proceeds that the Company receives in relation to any underlying investment that it makes (less any costs, expenses and liabilities of the Company) (the "Net Proceeds") shall, to the extent permissible, in principle be paid (through capital return or dividends or otherwise, as agreed by the appropriate shareholders and as permitted by Luxembourg law) as soon as practicable to the shareholders in accordance with the following principles, unless otherwise agreed by the appropriate shareholders:

1 Such portion of the Net Proceeds as is equal to the Contribution Percentage of the Manager Fee shall be allocated to the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares (to the extent not previously so allocated) pro rata to their respective Contributions and thereafter, if the First Waterfall Test is positive, Net Proceeds shall be allocated in accordance with the order of priority below:

1.1 provided that the Class I Return Test is positive and that the Net Proceeds have arisen from a complete (and not partial only) Exit, one hundred (100) per cent. to the Class I Shares until such time as the holder(s) of the Class I Shares has/have received an amount equal to the Class I Ratchet Amount;

1.2 thereafter, one hundred (100) per cent. to the applicable Participating Class(es) until each holder of such applicable Participating Class(es) has received (together with any previous allocations pursuant to paragraphs 1.1 and 1.2) an amount equal to the aggregate Contributions made by such Shareholder;

1.3 thereafter, at any time after there has been a No Fault Removal, one hundred (100) per cent. to the applicable Carry Shares until the holder(s) of the Carry Shares has received the No Fault Carry (and for the avoidance of doubt this paragraph 1.3 shall have no effect if there has not been a No Fault Removal); and

1.4 thereafter, eighty five (85) per cent. to the applicable Participating Class(es) and fifteen (15) per cent. to the applicable Carry Shares (and for the avoidance of doubt, if there has been a No Fault Removal, the applicable Carry Shares shall not be entitled to any payments under this paragraph 1.4).

2 If the First Waterfall Test is negative but the Second Waterfall Test is positive, then following allocation of such portion of the Net Proceeds as is equal to the Contribution Percentage of the Manager Fee to the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares (to the extent not previously so allocated) pro rata to their respective Contributions, Net Proceeds shall be allocated in accordance with the order of priority below:

2.1 provided that the Class I Return Test is positive and that the Net Proceeds have arisen from a complete (and not partial only) Exit, one hundred (100) per cent. to the Class I Shares until such time as the holder of the Class I Shares has received an amount equal to the Class I Ratchet Amount;

2.2 thereafter, one hundred (100) per cent. to the applicable Participating Class(es) until each holder of such applicable Participating Class(es) has received (together with any previous allocations pursuant to paragraphs 2.1 and 2.2) an amount equal to the aggregate Contributions made by such shareholder;

2.3 thereafter, at any time after there has been a No Fault Removal, one hundred (100) per cent. to the applicable Carry Shares until the holder(s) of the Carry Shares has received the No Fault Carry (and for the avoidance of doubt this paragraph 2.3 shall have no effect if there has not been a No Fault Removal); and

2.4 thereafter, ninety (90) per cent. to the applicable Participating Class(es) and ten (10) per cent. to the applicable Carry Shares (and for the avoidance of doubt, if there has been a No Fault Removal, the applicable Carry Shares shall not be entitled to any payments under this paragraph 2.4).

3. If the First Waterfall Test and the Second Waterfall Test are both negative, then following allocation of such portion of the Net Proceeds as is equal to the Contribution Percentage of the Manager Fee to the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares (to the extent not previously so allocated) pro rata to their respective Contributions, Net Proceeds shall be allocated as to one hundred (100) per cent. to the applicable Participating Class(es) pro rata to the aggregate Contributions made by the holders of such Participating Class(es).

5.3. For the purpose of this article 5:

“2014 Shares” means shares of the Company subscribed for during 2014;

“Additional Contributions” means additional fees, expenses or other costs that shall be borne by the shareholders pro rata to their holding of shares (other than Carry Shares);

“Carry Shares” means the Class G Shares and Class H Shares;

“Class I Ratchet Amount” means an amount equal to:

(i) zero point twenty five (0.25) per cent. of Net Proceeds less any allocation of Net Proceeds to the External Shareholders in respect of their respective Contribution Percentage of the Manager Fee multiplied by X where X is each full or partial increment of zero point twenty five (0.25) in excess of a return of three (3) times aggregate Contributions to be distributed to External Shareholders up to (and including) a return of four (4) times the amount of the aggregate Contributions made by the External Shareholders (with a maximum additional share of Net Proceeds from this limb (i) of one (1) per cent. of Net Proceeds); and

(ii) zero point thirty five (0.35) per cent. of Net Proceeds less any allocation of Net Proceeds to the External Shareholders in respect of their respective Contribution Percentage of the Manager Fee multiplied by Y where Y is each full or partial increment of zero point twenty five (0.25) in excess of a return of four times aggregate Contributions to be distributed to External Shareholders up to (and including) a return of six (6) times the amount of the aggregate Contributions made by the External Shareholders (with a maximum additional share of Net Proceeds from this limb (ii) of two point eight (2.8) per cent. of Net Proceeds),

it being understood that any distribution to the Class I Shares shall be triggered only once there has been a complete (and not partial only) Exit;

“Class I Return Test” means

the test to determine the distribution of Net Proceeds to the Class I Shares arising from a complete (and not partial only) Exit, and such test shall be treated as being positive if the aggregate amount of Net Proceeds attributable to the External Shareholders (after including any allocation of Net Proceeds to the External Shareholders in respect of their respective Contribution Percentage of the Manager Fee) arising from a complete (and not partial only) Exit is not less than 3 times the amount of the aggregate Contributions made by the External Shareholders;

“Completion” means the issue of the 2014 Shares;

“Contributions” means the aggregate of (a) the aggregate amount invested by a shareholder in the Company pursuant to a subscription for new shares, (b) any Additional Contributions paid by a shareholder and (c) any fees paid to the holder(s) of the Carry Shares for the Services (less any adjustments thereto) actually paid by any External Shareholder;

“Contribution Percentage” means the Contributions of the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares as a percentage of aggregate Contributions from time to time;

“Exit” means the completion of the first to occur of:

(i) a sale of (a) the majority of the shares of the Company or of the shares held directly or indirectly by the Company in any underlying investment or (b) substantially all of the assets of the Company or of any companies in which the Company holds an interest; or

(ii) the listing of all or any class of shares of the company or a company held by the Company (to the extent permissible under applicable law) or a company set up as a holding company of the Company on a recognised investment exchange, a recognised overseas investment exchange or a designated investment exchange as listed on the United Kingdom Financial Conduct Authority’s register or

(iii) an exchange by the shareholders of their shares in the Company for shares in any other entity (“New Holding Company”) where the shareholders of the Company immediately prior to the share exchange possess less than a majority of the voting power of the New Holding Company immediately after such transaction;

“External Shareholders” means the shareholders other than (i) the holder(s) of the Carry Shares, (ii) the holder(s) of the Class I Shares and (iii) their affiliates;

“First Waterfall Test” means the test to determine the distribution of Net Proceeds attributable to the External Shareholders, and such test shall be:

(i) treated as being positive if the aggregate amount of Net Proceeds attributable to the External Shareholders (after excluding any allocation of Net Proceeds to (x) the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares of their

respective Contribution Percentage of the Manager Fee allocation and (y) the Class I Shares) is not less than an amount equal to X plus Y where:

X is the greater of (i) 2.5 times the amount of the aggregate Contributions made by the External Shareholders and (ii) an IRR of twenty (20) per cent. applied to the aggregate amount of Contributions made by the External Shareholders after any allocation of Net Proceeds to the Carry Shares pursuant to paragraph 1 of article 5.2; and

Y is zero point two six four seven zero five eight eight (0.26470588) times the amount of the aggregate contributions made by the External Shareholders; and

(ii) treated as being negative if (x) the aggregate amount of Net Proceeds attributable to the External Shareholders (after excluding any allocation of Net Proceeds to (a) the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares of their respective Contribution Percentage of the Manager Fee allocation and (b) the Class I Shares) is less than an amount equal to X plus Y or (y) the aggregate amount of additional contributions made by the shareholders having subscribed for the 2014 Shares in return for the issue of shares after Completion exceeds EUR 3,500,000;

“IRR” means, in respect of a shareholder, the discount rate that must be applied to its contributions in relation to the applicable Participating Classes and all amounts received by this shareholder in relation to the applicable Participating Classes to produce a net present value of zero;

“Manager Fee” means the fees paid to the managers of the Company appointed by the holder(s) of the Carry Shares;

“Participating Class(es)” means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and any other class of Shares created from time to time, and each such class is a “Participating Class”, but for the avoidance of doubt shall exclude the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and any other classes of Shares giving an entitlement to payments to which the Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are entitled;

“Net Proceeds” has the meaning given in article 5.2;

“No Fault Carry” means a payment in relation to the Carry Shares based on a valuation conducted by an independent third party as agreed between the shareholders from time to time and on an assumed Exit immediately following such valuation;

“No Fault Removal” means the removal, following a decision of the majority shareholders that a “No Fault Removal” should be effected, of the holder of the Carry Shares as the provider of certain management services;

“Second Waterfall Test” means the test to determine the distribution of Net Proceeds attributable to the External Shareholders, and such test shall be:

(i) treated as being positive if the aggregate amount of Net Proceeds attributable to the External Shareholders (after excluding any allocation of Net Proceeds to (x) the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares of their respective Contribution Percentage of the Manager Fee allocation and (y) the Class I Shares) is not less than an amount equal to X plus Y where:

X is the greater of (i) two times the amount of the aggregate Contributions made by the External Shareholders and (ii) an IRR of ten (10) per cent. applied to the aggregate amount of Contributions made by the External Shareholders after any allocation of net Proceeds to the Carry Shares pursuant to paragraph 2 of article 5.2; and

Y is 0.11 times the amount of the aggregate Contributions made by the External Shareholders; and

(ii) treated as being negative if the aggregate amount of Net Proceeds attributable to the External Shareholders (after excluding any allocation of Net Proceeds to (x) the External Shareholders and the holder(s) of the Class I Shares of their respective Contribution Percentage of the Manager Fee allocation and (y) the Class I Shares) is less than an amount equal to X plus Y;

“Services” means the services granted to the Company by the holder(s) of the Carry Shares.

5.4. Within one specific class of shares, all the shareholders will receive proceeds allocated to that class of shares pro rata to their holding in this specific class of shares.

5.5. As far as necessary, it is confirmed that the Board shall be entitled to make proposals to the shareholders on the distributions to be made.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares of the Company are in registered form.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.3. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.4. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

6.5. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3. No shareholder may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift or other disposal, including, inter alia, by way of merger, demerger, contribution of all or part of assets or of a division (all of which acts shall be deemed included in the term «transfer» as used in these Articles, unless otherwise specified) any or all of its shares, or any right or interest therein unless (i) such transfer is entered in the register of shares, (ii) is made in accordance with any applicable laws, the present Articles and any agreements between shareholders from time to time.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1. The general meeting of shareholders (the “General Meeting”) is vested with the powers expressly reserved to it by law and by the Articles.

8.2. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he/she/it owns.

8.3. In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the General Meeting may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4. In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the General Meeting under the provisions of section XII of the Law and by the Articles. In such case, any reference made herein to the “General Meeting” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Quorum and Vote.

9.1. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

9.2. Save for a higher majority provided in the Articles or by Law or any agreements between shareholders from time to time, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 10. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 11. Amendments of the Articles. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholder (s), which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

In case there are several managers, these shall be either of Class A or Class B.

Art. 13. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the “Board”).

13.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

13.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act when the majority of its members, including necessarily a Class A and Class B manager, are physically present or duly represented. Resolutions of the Board are validly taken only by the majority of the votes of the managers present or represented including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

13.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one class A manager and any one class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom signatory power has been validly delegated in accordance with the articles 13.1. (ii) or 13.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 14. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 15. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and shall end on the thirty-first (31) of December of the same year.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

17.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

17.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

17.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

17.5. Upon recommendation of the Board, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, the Articles and any agreements between shareholders from time to time.

Art. 18. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

18.1. The Board may decide to pay interim dividends in compliance with the legal provisions.

18.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law, the Articles and any agreements between shareholders from time to time.

G. Liquidation

Art. 19. Liquidation.

19.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the rules set out in article 5 and with any agreements between shareholders from time to time.

H. Final clause - Governing law

Art. 20. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 2,987,565.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of three million sixty-five euro (EUR 3,000,065.-) by the creation and the issue of one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class A Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class B Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class C Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class D Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class E Shares, one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred forty (1,987,540) Class F Shares, ten (10) Class G Shares, ten (10) Class H Shares and ten (10) Class I Shares.

Subscription - Payment

a) Thereupon has appeared CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., a limited partnership (registered number 1388) acting by its general partner, CPL GP Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey and having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of nine hundred twenty-five thousand euro (EUR 925,000.-) and a contribution of kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the “CPL Claim”) that it holds against the Company of an amount of one million six hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,675,000.-) allocated to the Company’s share capital in the amount of six hundred fifty thousand fifteen euro (EUR 650,015.-) together with a share premium of one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred eighty-five euro (EUR 1,949,985.-):

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	43,333	43,333	389,997
Class B Shares	43,333	43,333	389,997
Class C Shares	43,333	43,333	389,997
Class D Shares	43,333	43,333	389,997
Class E Shares	43,333	43,333	389,997
Class F Shares	433,350	433,350	/
TOTAL	650,015	650,015	1,949,985

b) Thereupon has appeared CPL GUERNSEY LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey and having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF under registered number 52165;

represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of twenty euro (EUR 20.-) allocated to the Company’s share capital:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class G Shares	10	10	/
Class H Shares	10	10	/
TOTAL	20	20	/

c) Thereupon has appeared DARIO ROUSTAYAN of Via Anton Lazzaro Moro 51/4, Udine, Italy;

represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) and a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the “DR Claim”) that he holds against the Company of an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) allocated to the Company’s share capital in the amount of two hundred fifty thousand thirty euro (EUR 250,030.-), together with a share premium of seven hundred forty-nine thousand nine hundred seventy euro (EUR 749,970.-):

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	16,666	16,666	149,994
Class B Shares	16,666	16,666	149,994
Class C Shares	16,666	16,666	149,994
Class D Shares	16,666	16,666	149,994
Class E Shares	16,666	16,666	149,994
Class F Shares	166,690	166,690	/
Class I Shares	10	10	/
TOTAL	250,030	250,030	749,970

d) Thereupon has appeared JPEL HOLDINGS LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey (registered number 52973) having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of five million three hundred eight-seven thousand five hundred euro (EUR 5,387,500.-) allocated to the Company’s share capital in the amount of one million three hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,337,500.-), together with a share premium of four million fifty thousand euro (EUR 4,050,000.-):

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	90,000	90,000	810,000
Class B Shares	90,000	90,000	810,000
Class C Shares	90,000	90,000	810,000
Class D Shares	90,000	90,000	810,000
Class E Shares	90,000	90,000	810,000
Class F Shares	887,500	887,500	/
TOTAL	1,337,500	1,337,500	4,050,000

e) Thereupon has appeared GMAG Special Opportunities Fund LLC, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA;

represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) allocated to the Company’s share capital in the amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-), together with a share premium of one million three hundred fifty thousand euro (EUR 1,350,000.-):

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	30,000	30,000	270,000
Class B Shares	30,000	30,000	270,000
Class C Shares	30,000	30,000	270,000
Class D Shares	30,000	30,000	270,000

Class E Shares	30,000	30,000	270,000
Class F Shares	300,000	300,000	/
TOTAL	450,000	450,000	1,350,000

f) Thereupon has appeared JSOF Holdings Limited, a limited liability company incorporated in Guernsey (registered number 54610) having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

represented by Mr Dimitri HOLDERBACH, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) allocated to the Company's share capital in the amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-), together with a share premium of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-):

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	20,000	20,000	180,000
Class B Shares	20,000	20,000	180,000
Class C Shares	20,000	20,000	180,000
Class D Shares	20,000	20,000	180,000
Class E Shares	20,000	20,000	180,000
Class F Shares	200,000	200,000	/
TOTAL	300,000	300,000	900,000

The amount of nine million five hundred twelve thousand five hundred twenty euro (EUR 9,512,520.-) corresponding to the amount allocated in cash, is at the free disposal of the Company as proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The existence and the valuation of the CPL Claim and the DR Claim result from a certificate issued by the managers of the Company dated 22 December 2014 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolved to amend article 5, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company. Such paragraph shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at three million sixty five euro (EUR 3,000,065.-), represented by one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class A Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class B Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class C Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class D Shares, one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class E Shares, two million forty (2,000,040) Class F Shares, ten (10) Class G Shares, ten (10) Class H Shares and ten (10) Class I Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 3,900.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre;

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

COLUMN HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Guernsey sous le numéro 56133 et ayant son siège social à 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL;

ici représentée par M. Dimitri HOLDERBACH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Polo Holdings S. à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.180379 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 2765 le 6 octobre 2013 (la «Société»).

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Créer neuf (9) catégories de parts sociales différentes représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les «Parts Sociales de Catégorie A», les «Parts Sociales de Catégorie B», les «Parts Sociales de Catégorie C», les «Parts Sociales de Catégorie D», les «Parts Sociales de Catégorie E», les «Parts Sociales de Catégorie F», les «Parts Sociales de Catégorie G», les «Parts Sociales de Catégorie H» et les «Parts Sociales de Catégorie I», prévoir les droits spécifiques attachés aux «Parts Sociales de Catégorie A», aux «Parts Sociales de Catégorie B», aux «Parts Sociales de Catégorie C», aux «Parts Sociales de Catégorie D», aux «Parts Sociales de Catégorie E», aux «Parts Sociales de Catégorie F», aux «Parts Sociales de Catégorie G» aux «Parts Sociales de Catégorie H» et aux «Parts Sociales de Catégorie I» en cas de distribution et en cas de liquidation et prévoir que les associés de la Société auront le droit de créer une ou des catégories de parts sociales supplémentaires dans le capital social de la Société.

2. Convertir toutes les parts sociales existantes en un nombre équivalent de Parts Sociales de Catégorie F.

3. Approuver la refonte des statuts de la Société afin de, en particulier, refléter les résolutions ci-dessus, mais sans modification de l'objet de la Société.

4. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 2.987.565,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois millions soixante-cinq euros (EUR 3.000.065,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie A, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie B, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie C, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie D, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie E, de un million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent quarante (1.987.540) Parts Sociales de Catégorie F, de dix (10) Parts Sociales de Catégorie G, de dix (10) Parts Sociales de Catégorie H et de dix (10) Parts Sociales de Catégorie I, à libérer intégralement.

5. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles actions émises.

6. Modifier l'article 5, alinéa 1, des statuts en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

7. Divers.

L'Associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé (i) que le capital social de la Société est représenté par huit (9) catégories de parts sociales différentes représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les «Parts Sociales de Catégorie A», les «Parts Sociales de Catégorie B», les «Parts Sociales de Catégorie C», les «Parts Sociales de Catégorie D», les «Parts Sociales de Catégorie E», les «Parts Sociales de Catégorie F», les «Parts Sociales de Catégorie G», les «Parts Sociales de Catégorie H» et les «Parts Sociales de Catégorie I», (ii) que les mêmes droits sont attachés à toutes les catégories de parts sociales excepté que l'allocation et l'ordre de priorité pour le paiement des produits que la Société reçoit en relation avec tout investissement sous-jacent qu'elle effectue sera différent pour les détenteurs des différentes catégories de parts sociales, tel que ceci apparaît à l'article 5 des statuts de la Société tels qu'ils sont refondus à la troisième résolution ci-dessous et (iii) que les associés de la Société ont le droit de créer une ou des catégories de parts sociales supplémentaires dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes qu'il détient en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie F.

Troisième résolution

L'Associé unique a décidé d'approuver la refonte des statuts de la Société afin de, en particulier, refléter les résolutions ci-dessus, mais sans modification de l'objet de la Société. Ils seront dorénavant rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Polo Holdings S.à r.l.» (ci après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil (tel que défini ci-après). Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

2.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

2.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3. Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4. La Société peut également agir en tant que gérant et/ou associé commandité de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

3.5. La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), composé de zéro (0) Actions de catégorie A, zéro (0) Actions de catégorie B, zéro (0) Actions de catégorie C, zéro (0) Actions de catégorie D, zéro (0) Actions de catégorie E, douze mille cinq cents euro (12.500) Actions de catégorie F, zéro (0) Actions de catégorie G, zéro (0) Actions de catégorie H, et zéro (0) Actions de catégorie I, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1 €).

Toute référence des présentes à une «action» ou à des «actions» devra être considérée comme une référence à tout ou partie des actions de la Société, selon le contexte et tel qu'applicable, étant entendu que cette même interprétation s'appliquera à une référence à un «actionnaire» ou à des «actionnaires.»

Le montant du capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (le cas échéant) adoptée conformément aux conditions requises dans le cadre de l'amendement des Articles.

Les actionnaires pourront créer une ou plusieurs catégories supplémentaires d'actions par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux dispositions relatives à l'amendement des Articles. Chaque catégorie d'actions bénéficiera des droits éventuellement décrits dans les présents Articles.

5.2. Le produit que la Société perçoit en lien avec tout investissement sous-jacent que celle-ci effectuera (déduction faite de tous les coûts, dépenses et dettes de la Société) (le «Produit Net») devra, dans toute mesure autorisée par la loi, être en principe versé (par le biais de rendement du capital ou de dividendes, tel que convenu par les actionnaires appropriés et comme prévu par le droit luxembourgeois) dès que possible aux actionnaires, conformément aux principes suivants, sauf mention contraire convenue par les actionnaires appropriés:

1 Ladite part du Produit Net égale au Pourcentage de l'Apport de la Commission du Gestionnaire sera attribuée aux Actionnaires Externes et au(x) détenteur(s) d'Actions de catégorie I (à condition que cette part n'ait pas été antérieurement attribuée), au pro rata de leurs apports respectifs, et par la suite, si le Premier Test en Cascade est positif, le Produit Net sera attribué conformément à l'ordre de priorité suivant:

1.1 sous réserve que le Test de Rendement de la catégorie I soit positif et que le Produit Net émane d'une Sortie complète (et pas simplement partielle), cent (100) pour cent des Actions de catégorie I jusqu'à ce que le(s) détenteur(s) des Actions de catégorie I ai(en)t perçu un montant égal au Montant Cliquet de catégorie I;

1.2 par la suite, cent (100) pour cent de la - des - Catégorie(s) Participante(s) applicable(s) jusqu'à ce que chaque détenteur de ladite - desdites - Catégorie(s) Participante(s) applicable(s) ait perçu (ainsi que toute autre distribution précédente conformément aux paragraphes 1.1 et 1.2) un montant égal au total des Apports effectués par ledit Actionnaire;

1.3 par la suite, à tout moment à l'issue d'un Retrait Hors Faute, cent (100) pour cent des Actions de Report jusqu'à ce que le(s) détenteur(s) des Actions de Report ai(en)t perçu le Report Hors Faute (et, pour éviter toute ambiguïté, le présent paragraphe 1.3 n'aura aucun effet si aucun Retrait Hors Faute n'a été constaté); et

1.4 par la suite, quatre-vingt-cinq (85) pour cent de la - des - Catégorie(s) Participante(s) applicable(s) et quinze (15) pour cent des Actions de Report applicables (et, pour éviter toute ambiguïté, si aucun Retrait Hors Faute n'a été constaté, les Actions de Report applicables ne sauraient donner droit à un quelconque paiement en vertu du présent paragraphe 1.4).

2 Lorsque le Premier Test en Cascade est négatif et que le Second Test en Cascade est positif, à l'issue de l'attribution de ladite part du Produit Net égale au Pourcentage de Contribution de la Commission du Gestionnaire en faveur des Actionnaires Externes et du -des - détenteur(s) d'Actions de catégorie I (à condition qu'elle n'ait pas été antérieurement attribuée) au pro rata de leurs Contributions respectives, le Produit Net sera attribué conformément à l'ordre de priorité ci-dessous énoncé:

2.1 sous réserve que le Test de Rendement de la catégorie I soit positif et que le Produit Net émane d'une Sortie complète (et pas simplement partielle), cent (100) pour cent des Actions de catégorie I jusqu'à ce que le détenteur des Actions de catégorie I ait perçu un montant égal au Montant Cliquet de catégorie I;

2.2 par la suite, cent (100) pour cent de la - des - Catégorie(s) Participante(s) applicable(s) jusqu'à ce que chaque détenteur de ladite - desdites - Catégorie(s) Participante(s) applicable(s) ait perçu (ainsi que toute autre distribution précédente conformément aux paragraphes 2.1 et 2.2) un montant égal au total des Apports effectués par ledit actionnaire;

2.3 par la suite, à tout moment à l'issue d'un Retrait Hors Faute, cent (100) pour cent des Actions de Report jusqu'à ce que le(s) détenteur(s) des Actions de Report ai(en)t perçu le Report Hors Faute (et, pour éviter toute ambiguïté, le présent paragraphe 2.3 n'aura aucun effet si aucun Retrait Hors Faute n'a été constaté); et

2.4 par la suite, quatre-vingt-dix (90) pour cent de la - des - Catégorie(s) Participante(s) applicable(s) et dix (10) pour cent des Actions de Report applicables (et, pour éviter toute ambiguïté, si aucun Retrait Hors Faute n'a été constaté, les Actions de Report applicables ne sauraient donner droit à un quelconque paiement en vertu du présent paragraphe 2.4).

3. Lorsque le Premier Test en Cascade et le Deuxième Test en Cascade sont négatifs, à l'issue de l'attribution de ladite part du Produit Net égale au Pourcentage de l'Apport de la Commission du Gestionnaire en faveur des Actionnaires Externes et du -des - détenteur(s) d'Actions de catégorie I (à condition qu'elle n'ait pas été antérieurement attribuée), au pro rata de leurs Contributions respectives, le Produit Net sera attribué à hauteur de cent (100) pour cent de la - des - Catégorie(s) Participante(s) applicable(s) au pro rata du total des Apports effectués par les titulaires de ladite - desdites - Catégorie(s) Participante(s).

5.3. Aux fins du présent article 5:

«Actions de 2014» désigne les actions de la Société souscrites au cours de l'année 2014;

«Contributions Supplémentaires» désigne tous les frais, dépenses et autres coûts qui seront à la charge des actionnaires au pro rata des actions qu'ils détiennent (autres que les Actions de Report);

«Actions de Report» désigne les Actions de catégorie G ainsi que les Actions de catégorie H;

«Montant Cliquet de catégorie I» désigne un montant égal à:

(i) zéro virgule vingt-cinq (0,25) pour cent du Produit Net moins toute allocation du Produit Net en faveur des Actionnaires Externes selon leur Pourcentage d'Apport respectif de la Commission du Gestionnaire multiplié par X, où X constitue un incrément entier ou partiel de zéro virgule vingt-cinq (0,25) en surplus d'un rendement trois (3) fois supérieur au total des Apports à distribuer en faveur des Actionnaires Externes jusqu'à (et incluant) un rendement quatre (4) fois supérieur au montant du total des Apports effectués par les Actionnaires Externes (avec une part supplémentaire maximum du Produit Net de cette portion équivalant à (i) un (1) pour cent du Produit Net); et

(ii) zéro virgule trente-cinq (0,35) pour cent du Produit Net moins toute allocation du Produit Net en faveur des Actionnaires Externes selon leur Pourcentage d'Apport respectif de la Commission du Gestionnaire multiplié par Y, où Y constitue un incrément entier ou partiel de zéro virgule vingt-cinq (0,25) en surplus d'un rendement quatre (4) fois supérieur au total des Apports à distribuer en faveur des Actionnaires Externes jusqu'à (et incluant) un rendement six (6) fois supérieur par les Actionnaires Externes (avec une part supplémentaire maximum du Produit Net de cette portion équivalant à (ii) deux virgule huit (2,8) pour cent du Produit Net),

étant entendu que toute répartition des Actions de catégorie I ne sera déclenchée qu'à la condition d'une Sortie complète (et pas simplement partielle);

«Test de Rendement de la catégorie I» désigne

le test visant à déterminer la répartition du Produit Net des Actions de catégorie I émanant d'une Sortie complète (et pas simplement partielle), étant entendu que ce test doit être considéré comme positif si le montant cumulé du Produit Net attribuable aux Actionnaires Externes (après avoir inclus toute allocation du Produit Net aux Actionnaires Externes dans le cadre de leur Pourcentage de Contribution respectif à la Commission du Gestionnaire) et émanant d'une Sortie complète (et pas simplement partielle) s'élève au moins à 3 fois le montant des Apports cumulés effectués par les Actionnaires Externes;

- «Achèvement» désigne l'émission des Actions de 2014;

«Apports» désigne le total (a) du montant cumulé investi par un actionnaire auprès de la Société dans le cadre d'une souscription de nouvelles actions, (b) de toute Contribution Supplémentaire versée par un actionnaire, et (c) de toutes les commissions versées au(x) détenteur(s) d'Actions de Report pour les Services (moins les éventuels ajustements s'y rattachant) effectivement payées par tout Actionnaire Externe;

«Pourcentage d'Apport» désigne les Apports des Actionnaires Externes et du (des) détenteur(s) d'Actions de catégorie I, en tant que pourcentage des Apports cumulés ponctuels;

«Sortie» désigne l'achèvement de celui des éléments suivants qui survient chronologiquement le premier:

(i) une vente (a) portant sur la majorité des actions de la Société ou des actions détenues directement ou indirectement par la Société dans tout investissement sous-jacent, ou (b) portant substantiellement sur l'ensemble des actifs de la Société ou de toute société dans laquelle la Société détient une participation; ou

(ii) la cotation de tout ou partie des actions de la Société ou d'une société que détiendrait la Société (dans la mesure permise par la législation applicable) ou une autre société organisée en tant que société holding de la Société, sur une place boursière d'investissement, sur une place boursière étrangère reconnue, ou sur une place boursière apparaissant au registre de l'Autorité des marchés financiers du Royaume-Uni; ou

(iii) une transaction consistant pour les actionnaires à échanger les actions qu'ils détiennent dans la Société contre des actions dans toute autre entité («Nouvelle Société Holding»), lorsque les actionnaires de la Société - immédiatement avant l'échange d'actions - possèdent moins de la majorité du pouvoir de vote de la Nouvelle Société Holding immédiatement après une telle transaction;

«Actionnaires Externes» désigne les actionnaires autres que (i) le(s) détenteur(s) d'Actions de Report, que (ii) le(s) détenteur(s) d'Actions de catégorie I, et que (iii) leurs affiliés;

«Premier Test en Cascade» désigne le test visant à déterminer la répartition du Produit Net attribuable aux Actionnaires Externes, étant entendu qu'un tel test devra:

(i) être considéré comme positif lorsque le montant cumulé du Produit Net attribuable aux Actionnaires Externes (après avoir exclu de toute allocation du Produit Net aux (x) Actionnaires Externes et détenteur(s) d'Actions de catégorie I leur Pourcentage de Contribution à l'allocation de la Commission du Gestionnaire et (y) les Actions de catégorie I) est supérieur ou égal à la somme de X plus Y, sachant que:

X est le plus élevé des montants suivants: soit (i) 2,5 fois le montant des Apports cumulés effectués par les Actionnaires Externes, soit (ii) un taux IRR de vingt (20) pour cent appliqué au montant cumulé des Apports effectués par les Actionnaires Externes postérieurement à toute allocation de Produit Net aux Actions de Report, conformément au paragraphe 1 de l'article 5.2; et

Y s'élève à zéro virgule deux six quatre sept zéro cinq huit huit (0,26470588) fois le montant des Apports cumulés effectués par les Actionnaires Externes; et

(ii) être considéré comme négatif lorsque (x) le montant cumulé du Produit Net attribuable aux Actionnaires Externes (après avoir exclu de toute allocation du Produit Net aux (a) Actionnaires Externes et détenteur(s) d'Actions de catégorie I leur Pourcentage d'Apport à l'allocation de la Commission du Gestionnaire et (b) les Actions de catégorie I) est inférieur à un montant égal à X plus Y, ou lorsque (y) le montant cumulé des contributions supplémentaires effectuées par les actionnaires ayant souscrit aux Actions de 2014 en contrepartie de l'émission d'actions après que l'Achèvement ait excédé 3 500 000 €;

«IRR» désigne, à l'égard d'un actionnaire, le taux d'actualisation qui doit être appliqué aux contributions de cet actionnaire s'agissant des Classes de Catégorie Participante et de tous les montants perçus par cet actionnaire en lien avec les Classes de Catégorie Participante applicables, de sorte d'aboutir à une valeur actualisée nette égale à zéro;

«Commission du Gestionnaire» désigne les commissions versées aux gestionnaires de la Société désignés par le(s) détenteur(s) d'Actions de Report;

«Catégorie(s) Participante(s)» désigne les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B, les Actions de catégorie C, les Actions de catégorie D, les Actions de catégorie E, les Actions de catégorie F, et toute autre catégorie d'Actions créée de temps à autre, étant entendu que chacune de ces catégories est une «Catégorie Participante» sachant toutefois - pour éviter toute ambiguïté - que ceci exclut les Actions de catégorie G, les Actions de catégorie H, les Actions de catégorie I, et toute autre catégorie d'Actions donnant droit à des versements prévus dans le cadre des Actions de catégorie G, des Actions de catégorie H, et des Actions de catégorie I;

«Produit Net» revêt la signification énoncée dans l'article 5.2;

«Report Hors Faute» désigne un paiement relatif aux Actions de Report sur la base d'une valorisation conduite par un tiers indépendant, tel que convenu de temps à autre entre les actionnaires, et sur la base de l'hypothèse d'une Sortie effectuée immédiatement après une telle valorisation;

«Retrait Hors Faute» désigne le retrait- à la suite d'une décision de la majorité des actionnaires en faveur d'un «Retrait Hors Faute» - du détenteur d'Actions de Report en tant que fournisseur de services de gérance;

«Report Hors Faute» désigne un paiement relatif aux Actions de Report sur la base d'une valorisation conduite par un tiers indépendant, tel que convenu de temps à autre entre les actionnaires, et sur la base de l'hypothèse d'une Sortie effectuée immédiatement après une telle valorisation;

«Second Test en Cascade» désigne le test visant à déterminer la répartition du Produit Net attribuable aux Actionnaires Externes, étant entendu qu'un tel test devra:

(i) être considéré comme positif lorsque le montant cumulé du Produit Net attribuable aux Actionnaires Externes (après avoir exclu de toute allocation du Produit Net aux (x) Actionnaires Externes et détenteur(s) d'Actions de catégorie I leur Pourcentage de Contribution à l'allocation de la Commission du Gestionnaire et (y) les Actions de catégorie I) est supérieur ou égal à la somme de X plus Y, sachant que:

X est le plus élevé des montant suivants: soit (i) deux fois le montant des Apports cumulés effectués par les Actionnaires Externes, soit (ii) un taux IRR de dix (10) pour cent appliqué au montant cumulé des Apports effectués par les Actionnaires Externes postérieurement à toute allocation de Produit Net aux Actions de Report, conformément au paragraphe 2 de l'article 5.2; et

Y s'élève à 0,11 fois le montant des Apports cumulés effectués par les Actionnaires Externes;

(ii) être considéré comme positif lorsque le montant cumulé du Produit Net attribuable aux Actionnaires Externes (après avoir exclu de toute allocation du Produit Net aux (x) Actionnaires Externes et détenteur(s) d'Actions de catégorie I leur Pourcentage de Contribution à l'allocation de la Commission du Gestionnaire et (y) les Actions de catégorie I) est inférieur à un montant égal à X plus Y;

«Services» désigne les services octroyés à la Société par le(s) détenteur(s) d'Actions de Report.

5.4. Au sein d'une catégorie d'actions donnée, tous les actionnaires percevront les produits alloués à cette catégorie d'actions, au prorata de ce qu'ils détiennent dans cette catégorie d'actions spécifique.

Dans la mesure de ce qui est nécessaire, il est ici confirmé que le Conseil sera en droit de soumettre des propositions aux actionnaires s'agissant des répartitions à effectuer.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.3. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il tient.

6.5. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à l'égard du surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Aucun associé ne peut transférer par vente, échange, cession, gage, autre sûreté, donation ou autre disposition, en ce compris, entre autre, par fusion, scission, apport de tout ou partie d'avoirs ou par une division (tous ces actes seront réputés inclus dans le terme «transfert» tel qu'utilisé dans ces Statuts, sauf indication contraire) certaines ou toutes ses parts sociales, ou un droit ou intérêt à cet égard sauf (1) si le transfert est inséré dans le registre des parts sociales, (ii) est effectuée conformément à toute loi applicable, les présents Statuts et tout accord entre les associés de temps à autre.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il/elle détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'Assemblée Générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte que ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Quorum et Vote.

9.1. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

9.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts ou la Loi ou tout accord entre les associés de temps à autre, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 10. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 11. Modification des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution des associé(s), laquelle détermine la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans juste motif) par une résolution des associé(s).

En cas de pluralité de gérants, ils sont nommés "gérants A" ou "gérants B".

Art. 13. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

13.1. Les pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

13.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixes dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, comprenant nécessairement un gérant de Classe A et un gérant de Classe B, sont physiquement présents ou dûment représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées seulement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés y inclus le vote d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

13.3. Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant Classe A et du gérant Classe B ou par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 13.1. (ii) and 13. 3(ii) des Statuts

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 14. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

17.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

17.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

17.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

17.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux Statuts et toutes conventions entre les associés de temps en temps.

Art. 18. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

18.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

18.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi, les Statuts et les accords entre associés de temps à autre.

G. Liquidation

Art. 19. Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

19.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux règles de l'article 5 et aux accords entre associés de temps à autre.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 20. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 2.987.565,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois millions soixante-cinq euros (EUR 3.000.065,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie A, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie B, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie C, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie D, de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie E, de un million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent quarante (1.987.540) Parts Sociales de Catégorie F, de dix (10) Parts Sociales de Catégorie G, de dix (10) Parts Sociales de Catégorie H et de dix (10) Parts Sociales de Catégorie I.

Souscription - Libération

a) Il s'est présenté CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., un limited partnership (numéro de registre 1388) agissant par son associé commandité, CPL GP Limited, constituée et existant sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF

représenté par M. Dimitri HOLDERBACH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille euros (EUR 925.000.-) et par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance CPL") qu'il a envers la Société d'un montant d'un million six cent soixante-quinze euros (EUR 1.675.000.-) alloué au capital social de la Société dans un montant de six cent cinquante mille et quinze euros (EUR 650.015.-), ensemble avec une prime d'émission d'un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.949.985,-):

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	43.333	43.333	389.997
Parts Sociales de Catégorie B	43.333	43.333	389.997
Parts Sociales de Catégorie C	43.333	43.333	389.997
Parts Sociales de Catégorie D	43.333	43.333	389.997
Parts Sociales de Catégorie E	43.333	43.333	389.997
Parts Sociales de Catégorie F	433.350	433.350	/
TOTAL	650.015	650.015-	1.949.985

b) Ensuite s'est présentée CPL GUERNSEY LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée à Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF immatriculée sous le numéro 52165;

représentée par M. Dimitri HOLDERBACH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1.-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de vingt euros (EUR 20,-) alloué au capital social de la Société:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie G	10	10	/
Parts Sociales de Catégorie H	10	10	/
TOTAL	20	20	/

c) Ensuite s'est présentée DARIO ROUSTAYAN de Via Anton Lazzaro Moro 51/4, Udine, Italie;

représenté par M. Dimitri HOLDERBACH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) et par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance DR") qu'il a envers la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) alloué au capital social de la Société dans un montant de deux cent

cinquante mille et trente euros (EUR 250.030), ensemble avec une prime d'émission de sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 749.970,-):

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	16.666	16.666	149.994
Parts Sociales de Catégorie B	16.666	16.666	149.994
Parts Sociales de Catégorie C	16.666	16.666	149.994
Parts Sociales de Catégorie D	16.666	16.666	149.994
Parts Sociales de Catégorie E	16.666	16.666	149.994
Parts Sociales de Catégorie F	166.690	166.690	149.994
Parts Sociales de Catégorie I	10	10	/
TOTAL	250.030	250.030	749.970

d) Ensuite s'est présentée JPEL HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée à Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF immatriculée sous le numéro 52973;

représentée par M. Dimitri HOLDERBACH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 5.387.500,-) alloué au capital social de la Société dans un montant d'un million trois cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 1.337.500,-), ensemble avec une prime d'émission de quatre millions cinquante mille euros (EUR 4.050.000,-):

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	90.000	90.000	810.000
Parts Sociales de Catégorie B	90.000	90.000	810.000
Parts Sociales de Catégorie C	90.000	90.000	810.000
Parts Sociales de Catégorie D	90.000	90.000	810.000
Parts Sociales de Catégorie E	90.000	90.000	810.000
Parts Sociales de Catégorie F	887.500	887.500	/
TOTAL	1.337.500	1.337.500	4.050.000,-

e) Ensuite s'est présentée GMAG Special Opportunities Fund LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis;

représentée par M. Dimitri HOLDERBACH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) alloué au capital social de la Société dans un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), ensemble avec une prime d'émission d'un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-):

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	30.000	30.000	270.000,-
Parts Sociales de Catégorie B	30.000	30.000	270.000,-
Parts Sociales de Catégorie C	30.000	30.000	270.000,-
Parts Sociales de Catégorie D	30.000	30.000	270.000,-
Parts Sociales de Catégorie E	30.000	30.000	270.000,-
Parts Sociales de Catégorie F	300.000	300.000	/
TOTAL	450.000	450.000	1.350.000,-

f) Ensuite s'est présentée JSOF Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, constituée à Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF immatriculée sous le numéro 54610;

représentée par Dimitri HOLDERBACH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante a déclaré souscrire les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000,-) alloué au capital social de la Société dans un montant de trois cents mille euros (EUR 300.000,-), ensemble avec une prime d'émission de neuf cents mille euros (EUR 900.000,-):

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	20.000	20.000	180.000,-
Parts Sociales de Catégorie B	20.000	20.000	180.000,-
Parts Sociales de Catégorie C	20.000	20.000	180.000,-
Parts Sociales de Catégorie D	20.000	20.000	180.000,-
Parts Sociales de Catégorie E	20.000	20.000	180.000,-
Parts Sociales de Catégorie F	200.000	200.000	/
TOTAL	300.000	300.000	900.000

La somme de neuf millions cinq cent douze mille cinq cent vingt euros (EUR 9.512.520,-) correspondant au montant versé en espèces, se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

L'existence et la valeur de la Créance CPL et de la Créance DR résultent d'un certificat émis par les gérants de la Société le 22 décembre 2014 qui, après avoir été signé ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrument, restera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont unanimement décidé de modifier l'article 5, alinéa 1, des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions soixante-cinq euros (EUR 3.000.065,-), représenté par cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) Parts Sociales de Catégorie E, deux millions quarante (2.000.040) Parts Sociales de Catégorie F, dix (10) Parts Sociales de Catégorie G, dix (10) Parts Sociales de Catégorie H et dix (10) Parts Sociales de Catégorie I, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 3.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOLDERBACH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2014. Relation: LAC1/2014/64076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015021993/1087.

(150025120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Clickbus Philippines Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.420.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Clickbus (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Clickbus Philippines Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015021601/14.

(150025723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

CFL intermodal, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle «Riedgen».

R.C.S. Luxembourg B 42.021.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11.7.2014

«Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Marc VALETTE de sa fonction de Directeur, délégué à la gestion journalière de la société, à compter du 11.7.2014.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Sven MERTES résidant professionnellement à Zone industrielle «Riedgen» L-3451 Dudelange, en qualité de Directeur, délégué à la gestion journalière, de la société pour une durée indéterminée avec effet au 11.7.2014.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Les déclarants

Référence de publication: 2015021626/16.

(150025919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Dragonfly Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.290.

En date du 23 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Ian BOYLAND, né le 14 février 1967 à Oldham, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 25 rue du Schlammestee, L-5770, Weiler la Tour, Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Duncan SMITH,
- Monsieur Jonathan SAMUELS,
- Monsieur Ian BOYLAND,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Dragonfly Finance S.à r.l.

Duncan Smith

Administrateur

Référence de publication: 2015021659/21.

(150025928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.